



Chambre vaudoise  
du commerce et de l'industrie

economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
Postfach  
8032 Zürich

Lausanne, le 15 juin 2009

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2009\POL0924.doc

***Systeme d'examen et d'évaluation "Câblage - ligne aérienne" pour les lignes à haute tension 220/380 KW – Ligne de transport et sécurité d'approvisionnement***

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courriel du 9 avril 2009, concernant le dossier mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, il est nécessaire de relever que la mise en place et le maintien d'un réseau efficace de transport électrique à haute tension est un objectif fondamental pour notre pays. Château d'eau de l'Europe, la Suisse se situe en effet au carrefour d'importantes lignes de transport d'électricité et son propre approvisionnement a d'ores et déjà été compromis par quelques pannes mémorables. A l'instar d'autres équipements importants, le choix des tracés et la construction de ce réseau suscitent en revanche toujours plus d'oppositions diverses. La Suisse romande est d'ailleurs fortement touchée par ces polémiques ; la ligne "Galmiz Verbois" attend notamment sa finalisation depuis plus de vingt ans. La sécurité de l'approvisionnement est ainsi de moins en moins assurée. La CVCI est dès lors très heureuse que ce réseau de transport fasse désormais l'objet de lignes directrices précisant clairement les infrastructures indispensables.

Par ailleurs, la CVCI relève aussi avec satisfaction l'extension de la réflexion du Groupe de travail, mandaté par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), à la problématique connexe du choix technologique entre câblage souterrain et ligne aérienne. Il s'agit en effet d'une proposition désormais traditionnelle des opposants aux lignes aériennes.

Afin de pouvoir examiner avec sérénité les différents projets et comparer le choix entre ligne et câble, le Groupe de travail propose un système d'évaluation cohérent, qui recense tous les intérêts pertinents et les regroupe sous trois critères principaux (préservation des milieux naturels, sécurité d'approvisionnement, et intérêts communaux). Ce système d'évaluation permet d'attribuer des points positifs ou négatifs aux différentes possibilités (ligne aérienne et variantes câblées). Le décompte des points indique la mesure des avantages de l'une ou de l'autre variante. Lorsque la variante "câble" présente un solde positif de points, il faut opposer le nombre de points au surcoût généré par cette variante. La mise en regard des coûts et d'écart de points (entre câble par opposition à ligne aérienne) comporte bien évidemment une évaluation politique à ce stade de l'examen.

Même si ce système d'évaluation peut paraître bien compliqué et nécessiter en outre une évaluation politique (quelque peu subjective), il a le grand mérite de refléter l'ensemble des coûts et inconvénients de chaque variante, ce qui permet ensuite aux autorités concernées de déterminer en tout état de cause, et notamment d'examiner si le coût très nettement supérieur du câblage souterrain peut se justifier à certains endroits de notre territoire.

Dans le cadre du projet de ligne entre Chamoson et Chippis, Energie Ouest Suisse. (devenue Alpiq) a fait une évaluation complète des différentes variantes ; cette comparaison montre que les deux variantes techniques de câblage souterrain (courant alternatif ou courant continu) sont entre onze et quarante fois plus onéreuses que la ligne aérienne. Le communiqué de presse d'Alpiq est joint à la présente prise de position.

**En conclusion, la CVCi approuve le système d'évaluation préparé par l'Office fédéral de l'énergie. Nous soutenons également le fait que ce système soit mis en pratique durant deux ans avant la mise en place des critères d'évaluation définitifs.**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur

***Annexe mentionnée***